

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **lundi 9 mai 2011, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

**Sont présents et forment quorum :**

La mairesse Pauline Ouimet  
Les conseillers: Michel St-Louis, Hugo Bondu (19 h 20), Bernard St-Louis,  
Jacques de Foy, Raymond Brazeau, Robert Nault

Josée Gougeon, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

\*\*\*\*\*

**Ouverture de la séance**

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h. 05

\*\*\*\*\*

152-05-2011

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis  
appuyé par le conseiller Michel St-Louis  
et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté,

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
ORDRE DU JOUR  
9 MAI 2011 – 19 h**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):**
  - 3.1 Séance ordinaire du 11 avril 2011
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1 Suivi budgétaire, bilan et transfert de fonds au 30 avril 2011
  - 4.2 Registre des comptes à payer au 30 avril 2011
  - 4.3 Registre des comptes à payer au 9 mai 2011
  - 4.4 Registre des salaires du 03 au 30 avril 2011
  - 4.5 Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
  - 4.6 Consommation pour le conseil des maires – 24 mai 2011
  - 4.7 Internet sans fil pour le centre communautaire
  - 4.8 Manne du Jour inc. – demande d'aide humanitaire
  - 4.9 Lettre d'une citoyenne – tarification municipale
  - 4.10 8<sup>e</sup> édition Cyclothon employés Sopfeu 2011 – demande d'autorisation
  - 4.11 Programme RénoVillage – Demande de révision des critères d'admissibilité
  - 4.12 Carrefour Action municipale et famille - Colloque famille 27 et 28 mai à Saint-Hyacinthe
  - 4.13 Ville d'Amqui – Résolution concernant la Décentralisation au Québec
  - 4.14 Perfectionnement destiné aux DG sur le code d'éthique
  - 4.15 18<sup>e</sup> Conférence nationale de solidarité rurale
  - 4.16 Procès-verbal du Comité de gérance du réseau de fibres optiques – 17 mars 2011
  - 4.17 Tourisme Hautes-Laurentides – Affichage de dépliants dans les B.A.T.

- 4.18 Nouvelles et visite d'Haïti
  - 4.19 MAMROT – Lettre du sous-ministre relativement au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
  - 4.20 Courriel de Télébec – Demande de coordonnées internet haute vitesse
  - 4.21 Courriel Xplornet – Étapes à suivre pour subvention du MAMROT
  - 4.22 Comité ad hoc pour l'avenir de l'église – recommandations
  - 4.23 Formation sur la Politique de gestion contractuelle – 19 mai 2011
  - 4.24 Offre de service de Madame Mélanie Yelle – poste de préposé aux parc municipaux et à l'environnement – travail à forfait
  - 4.25 FQM – Formation obligatoire «Le Comportement éthique»
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 5.1 Croix-Rouge Canadienne – Contribution annuelle 2011
  - 5.2 -
  - 5.3 -
6. TRANSPORT
- 6.1 Ministre délégué aux Transports Norman MacMillan – Subvention de 109 699\$ pour l'année 2011 dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
  - 6.2 MTQ – Traverse de chevreuils
  - 6.3 Sylvain Pagé, député de Labelle – Accusé réception de notre demande de subvention dans le cadre du PAARRM 2011-2012
  - 6.4 Lettre d'une citoyenne – chemin Dicaire
  - 6.5 Souffleuse pour le Kubota
  - 6.6 Facture de Cablevision du Nord de Québec inc.
7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 7.1 Info du représentant à la RIDL
  - 7.2 MRC d'Antoine-Labelle – Baril récupérateur d'eau de pluie
  - 7.3 Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 8.1 Demande de dérogation mineure numéro DPDRL110009 – 181, chemin du Lac-Mallonne – lot P33, rang 8, Canton de Dudley :
    - Entendre les personnes intéressées relativement à cette demande
    - Prise de décision
  - 8.2 Tarification pour les demandes de dérogation mineure
  - 8.3 Défraiement des frais de déplacement
  - 8.4 Lettre d'une citoyenne – Demande de révision
  - 8.5 CRNTL – Plans d'aménagement forestier intégrés
  - 8.6 CRNTL – Convocation au 5<sup>e</sup> Forum régional – 13 mai 2011
  - 8.7 Journée du matériau BOIS – 11 mai 2011
9. LOISIRS
- 9.1 Hotte de poêle et système de protection incendie pour le centre communautaire
  - 9.2 Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc. – État des revenus et dépenses 2010
  - 9.3 Plein Air Lac-du-Cerf inc. – Résolution numéro 01-03-2011
  - 9.4 -
  - 9.5 Demande d'un citoyen – Sentier pédestre
  - 9.6 Lettre d'un citoyen – Pistes de ski de randonnée
  - 9.7 Requalification du surveillant-sauveteur
  - 9.8 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de la politique nationale de la Ruralité – Signalisation pour la pratique de ski de fond et de la raquette au Parc de la Biche

- 10. CULTURE
  - 10.1 Réseau BIBLIO des Laurentides – Document d’information – rencontre annuelle des membres
- 11. LACS ET ENVIRONNEMENT
  - 11.1 COBALI - Distribution d’arbres
  - 11.2 Lettre du MRNF – Interdiction de la pêche au harpon aux dorés sur le Petit et Grand lac du Cerf
  - 11.3 M.C. Forêt inc. – chemin Léonard et questionnaire de satisfaction
  - 11.4 -
  - 11.5 -
- 12. AVIS DE MOTION
  - 12.1 Avis de motion – Règlement constituant un comité consultatif d’urbanisme et abrogeant le règlement numéro 78-86
  - 12.2 Avis de motion – Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d’urbanisme et abrogeant le règlement numéro 79-86
- 13. RÈGLEMENTS
  - 13.1 Règlement numéro 284-2011 modifiant le Règlement numéro 232-2006 établissant les tarifs à acquitter pour les droits d’accès aux parcs municipaux
  - 13.2 Règlement numéro 285-2011 modifiant le Règlement numéro 248-2007 concernant le camping «Le Petit Égaré»
- 14. Varia
- 15. Période de questions
- 16. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**153-05-2011      Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2011**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d’adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**154-05-2011      Registre des comptes à payer 30 avril 2011**

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d’accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

| MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  |   |            |                     |
|------------------------------|---|------------|---------------------|
| REGISTRE DES COMPTES À PAYER |   |            |                     |
| AU 30 AVRIL 2011             |   |            |                     |
| NO CHÈQUE                    | À | NO. CHÈQUE | TOTAL               |
| M1100179                     | À | I1100181   | 2 104,02 \$         |
| M1100183                     | À | I1100186   | 622,99 \$           |
| M1100188                     | À | M1100190   | 69,00 \$            |
| M1100192                     | À | I1100200   | 13 456,96 \$        |
| M1100182                     |   |            | 148,90 \$           |
| M1100187                     |   |            | 18,00 \$            |
| M1100191                     |   |            | 19,37 \$            |
| C1100201                     | À | C1100221   | 9 240,84 \$         |
| <b>TOTAL</b>                 |   |            | <b>25 680,08 \$</b> |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 9 mai 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

155-05-2011

**Registre des comptes à payer au 9 mai 2011**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

| MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  |   |            |                    |
|------------------------------|---|------------|--------------------|
| REGISTRE DES COMPTES À PAYER |   |            |                    |
| AU 9 MAI 2011                |   |            |                    |
| NO CHÈQUE                    | À | NO. CHÈQUE | TOTAL              |
| CPA1100005                   |   |            | (4 868,48 \$)      |
| M1100222                     | À | M1100227   | 996,00 \$          |
| I1100228                     |   |            | 4 868,18 \$        |
| M1100229                     | À | M1100236   | 2 468,09 \$        |
| <b>TOTAL</b>                 |   |            | <b>3 463,79 \$</b> |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 9 mai 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

156-05-2011

**Registre des salaires pour la période du 3 avril au 30 avril 2011**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 3 avril au 30 avril 2011, se totalisant 19 853.14\$. Chèques numéro : D1100109 à D1100139.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 mai 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale

\*\*\*\*\*

157-05-2011

**Rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale - délégation de compétence**

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la secrétaire-trésorière et directrice générale :

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

| MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF   |   |            |                    |
|-------------------------------|---|------------|--------------------|
| REGISTRE DES BONS DE COMMANDE |   |            |                    |
| DU 1ER AU 30 AVRIL 2011       |   |            |                    |
| NO CHÈQUE                     | À | NO. CHÈQUE | TOTAL              |
| ENB1100031                    |   |            | 55,10 \$           |
| ENB1100033                    | À | ENB1100036 | 275,52 \$          |
| ENB1100038                    | À | ENB1100039 | 2 445,57 \$        |
| ENB1100042                    | À | ENB1100043 | 247,80 \$          |
| ENB1100045                    | À | ENB1100048 | 786,73 \$          |
| <b>TOTAL</b>                  |   |            | <b>3 810,72 \$</b> |

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 mai 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale

\*\*\*\*\*

158-05-2011

**Consommation pour le conseil des maires – 24 mai 2011**

ATTENDU QUE la réunion du conseil des maires de la MRC d'Antoine-Labelle se tiendra le 24 mai prochain au Centre Communautaire de Lac-du-Cerf;

ATTENDU QUE les maires dîneront au restaurant « 4 Saisons de Lac-du-Cerf» et que la mairesse madame Pauline Ouimet demande si la Municipalité peu offrir une consommation aux maires lors du dîner;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'offrir une consommation à tous les maires présents et de rembourser les dépenses sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 mai 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale

\*\*\*\*\*

159-05-2011

**Internet sans fil pour le centre communautaire**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite avoir accès à internet sans fil au Centre Communautaire au 15, rue Émard de Lac-du-Cerf;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire l'installation d'un routeur wifi afin qu'internet sans fil puisse fonctionner;

ATTENDU QUE la municipalité demandera à la MRC d'Antoine-Labelle de configurer un port pour le vlan wifi dans le commutateur (switch) du Centre Communautaire;

ATTENDU QUE la municipalité a fait une demande de soumission auprès de Bélanger électronique inc. concernant les coûts qui devront s'élever environ 700\$ pour l'installation et la configuration à nos bureaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'ouvrir un crédit de 700 \$ pour les coûts à défrayer afin d'avoir internet sans fil au Centre Communautaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 mai 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale

\*\*\*\*\*

160-05-2011

**Manne du jour inc. - demande d'aide humanitaire**

ATTENDU QUE le 12 mars dernier la Manne du jour inc. a été victime d'un incendie et que celle-ci est une perte totale;

ATTENDU QUE la Manne du jour inc. nous sollicite afin de leur venir en aide ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu de refuser de contribuer à leur demande d'aide humanitaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**Lettre d'une citoyenne – tarification municipale**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une lettre d'une citoyenne de la municipalité démontrant son mécontentement à payer des taxes pour le camion à neige et des taxes pour les ordures ;

ATTENDU QUE la résidence de la citoyenne est située sur un chemin privé et que la municipalité ne déneige pas les chemins privés, mais les routes principales seulement ;

ATTENDU QUE la citoyenne mentionne qu'elle rapporte ses ordures, car le camion à ordures ne se rend pas jusqu'au chalet, mais plutôt jusqu'à la barrière du chemin public. Donc, elle doit rapporter les ordures à sa résidence principale;

EN CONSÉQUENCE, le conseil recommande ce qui suit :

1. En ce qui a trait au camion à neige, au lieu de charger en fonction de l'évaluation foncière, le conseil municipal a priorisé par tarification pour créer une équité entre les propriétés, donc cette tarification s'applique à toutes les unités d'évaluation qu'elle soit située sur un chemin public ou privé. De plus pour vous rendre à votre propriété vous devez utiliser nos chemins publics.

2. Concernant les ordures de la Régie intermunicipale des déchets (RIDL) nous facturent à la porte et que le service n'est pas dispendieux pour ce qu'ils offrent.

\*\*\*\*\*

161-05-2011

**8<sup>e</sup> édition Cyclothon employés sopfeu 2011 – demande d'autorisation**

**ATTENDU QUE** depuis maintenant 7 années, les employés de la Société de protection des Forêts contre le feu (SOPFEU) organisent annuellement un cyclothon qui permet d'amasser des fonds pour des organismes de charités ;

**ATTENDU QUE** cette année le cyclothon débutera à Mont-Laurier et se terminera à Messine;

**ATTENDU QUE** le 22 septembre 2011, au courant de la journée, un groupe de 25 cyclistes traversera notre municipalité avec deux véhicules escortes;

**ATTENDU QUE** l'utilisation de ce véhicule d'escorte oblige à demander un permis au Ministère des Transports et que pour obtenir le permis, la Sopfeu doit obtenir une autorisation écrite de la municipalité qu'elle prévoit traverser lors de cette activité ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu que la municipalité donne l'autorisation à la Sopfeu, afin que les 25 cyclistes puissent traverser notre municipalité, et ce, accompagnés d'un véhicule d'escorte le 22 septembre prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

162-05-2011

**Programme Réno-Village – demande de révision des critères d'admissibilité**

**ATTENDU QUE** plusieurs propriétaires devant rendre leurs installations septiques conformes ne disposent pas de moyens financiers suffisants ;

**ATTENDU QUE** les éléments des travaux admissibles au Programme Réno-Village ne tiennent pas compte de ces ouvrages ;

**ATTENDU QUE** la valeur maximale d'admissibilité d'un bâtiment est à 90 000 \$, ne reflétant plus la réalité actuelle ;

**ATTENDU QUE** le revenu du ménage devrait être majoré afin de permettre à plus de gens à faible revenu de bénéficier de ce programme ;

**ATTENDU QUE** le Programme Réno-Village est administré par les municipalités régionales de comté, mais découle de la Société d'habitation du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu :

**QUE** la municipalité de Lac-du-Cerf demande une révision des critères d'admissibilités au Programme Réno-Village afin d'augmenter le revenu annuel, pour être admissible à 90% de l'aide financière, pour une personne vivant seule à 20 000 \$ pour un ménage de 2 à 3 personnes à 30 000 \$, pour un ménage de 3 à 4 personnes à 35 000. \$ afin d'augmenter la valeur d'admissibilité d'un bâtiment à 140 000 \$ et d'inclure aux travaux admissibles les installations septiques ;

**Que** la présente résolution soit acheminée à la Société d'habitation du Québec, à la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'à toutes les municipalités situées sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

163-05-2011

**Carrefour Action municipal et famille – colloque famille 27 et 28 mai à Saint-Hyacinthe**

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu de prévoir un montant pour le budget 2012 afin de pouvoir assister au colloque annuel l'an prochain et de se procurer de la documentation afin d'avoir plus d'informations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**Ville d'Amqui – Résolution concernant la Décentralisation au Québec**

La mairesse en discutera à la prochaine rencontre du conseil des maires et nous reviendra sur ce sujet, donc reporté à la prochaine assemblée du conseil le 13 juin prochain.

\*\*\*\*\*

**Perfectionnement destiné aux DG sur le code d'éthique**

L'ADMOQ prépare une séance de perfectionnement, destinée spécifiquement aux directeurs généraux, portant sur les codes d'éthique et de déontologie des employés municipaux, tel que prévu par la loi.

Cette séance de perfectionnement sera offerte à l'automne 2011, l'information nous sera acheminée en temps et lieu.

\*\*\*\*\*

**18<sup>e</sup> Conférence nationale de solidarité rurale**

Le 19 et 20 mai prochains aura lieu la 18<sup>e</sup> Conférence nationale de solidarité rurale à l'Hôtel Hyatt Regency Montréal, aucun membre du conseil n'est intéressé à y participer.

\*\*\*\*\*

164-05-2011

**Procès-verbal du comité de gérance du réseau de fibres optiques – 17 mars 2011**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du comité de gérance du réseau de fibre optique de la rencontre du 17 mars dernier.

\*\*\*\*\*

165-05-2011

**Tourisme Hautes-Laurentides – Affichage de dépliants dans les B.A.T.**

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu :

- De vérifier combien de dépliants il nous reste ;
- De voir si on peut en distribuer dans certains bureaux d'information touristique de la région ;
- D'ouvrir un crédit de 150\$;
- De prévoir un montant au budget 2012 pour réimprimer d'autres dépliants touristiques.

De reporter ce point à la prochaine assemblée du conseil pour informer les conseillers du nombre de dépliants que nous possédons.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 mai 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale

\*\*\*\*\*

**Nouvelles et visite d'Haïti**

Madame Marguerite St-Louis nous donne des nouvelles de Haïti.

\*\*\*\*\*

**MAMROT – Lettre du sous-ministre relativement au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Le MAMROT nous informe de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, prévoit l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie par les municipalités.

Bien que certaines municipalités se soient déjà dotées dans le passé d'un code d'éthique applicable aux élus municipaux celles-ci devront, comme pour l'ensemble des municipalités locales et les municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel, adopter d'ici le 2 décembre 2011, un code d'éthique et de déontologie qui répond aux exigences de la Loi.

\*\*\*\*\*

**Courriel de Télébec – Demande de coordonnées internet haute vitesse**

En novembre 2010, la directrice générale madame Valiquette envoyait un courriel à Télébec afin de connaître le nombre d’abonnés desservis à ce moment et le nombre de propriétés restant à desservir pour couvrir tout le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf.

Le 27 avril dernier, la directrice générale madame Valiquette reçoit un courriel de Télébec nous informant qu’ils ne peuvent publier de chiffres sur les abonnés depuis qu’ils sont dans un mode de concurrence et que le service DSL couvre les clients situés dans un rayon d’environ cinq kilomètres linéaires du central téléphonique et que cette information pourrait nous orienter vers un chiffre approximatif.

Il nous informe aussi que s’il y avait de l’expansion au niveau de leur couverture pour internet haute vitesse et que des clients supplémentaires auraient accès au service, il communiquerait avec eux.

\*\*\*\*\*

**Courriel Xplornet – Étapes à suivre pour subvention du MAMROT**

Nous avons reçu un courriel de Xplornet nous donnant de l’information qu’ils ont reçu du MAMROT concernant les démarches d’aide financière IHV satellitaire. Alors suite à ses informations, la municipalité vérifiera auprès du Programme municipalités dévitalisées afin de connaître les coûts les moins dispendieux pour que tous les résidents de Lac-du-Cerf qui ne bénéficient toujours pas du service internet haute vitesse soient desservis soit par Télébec ou Xplornet.

\*\*\*\*\*

166-05-2011

**Comité ad hoc pour l’avenir de l’église – recommandations**

ATTENDU QUE le comité ad hoc sur l’avenir de l’église de Lac-du-Cerf s’est réuni quelques fois et que suite à ces rencontres il recommande au conseil municipal de reporter le projet d’acquisition de l’église à plus tard (2-3 ans) vu l’ordre des priorités suivantes :

- Amélioration des infrastructures municipales existantes: garage, caserne des pompiers et hôtel de ville;
- Service internet haute vitesse à tous nos citoyens;
- Projets en cours dans le parc de la Biche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu d’aviser l’Évêché de Mont-Laurier et la Paroisse Bon Pasteur que la Municipalité de Lac-du-Cerf approuve les recommandations du comité ad hoc sur l’avenir de l’église de Lac-du-Cerf et reporte à plus tard (2 – 3 ans) le projet d’acquisition de l’église.

Il est de plus résolu d’aviser l’Évêché de Mont-Laurier et la Paroisse Bon Pasteur qu’advenant qu’ils aient des acheteurs potentiellement intéressés à faire l’acquisition de l’église ou qu’avant de se départir de l’église le Conseil municipal de Lac-du-Cerf en soit informé en premier lieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**Formation sur la politique de gestion contractuelle – 19 mai 2011**

Il y aura une formation sur la politique de gestion contractuelle le 19 mai 2011, à 19 h au centre communautaire de Kiamika donné par Me Rino Soucy de la firme Dunton Rainville pour les membres du conseil ainsi que les employés de bureau des deux municipalités, donc tous affirment être présents lors de cette formation.

\*\*\*\*\*

**Offre de service de madame Mélanie Yelle – poste de préposé aux parcs municipaux et à l’environnement – travail à forfait**

Nous avons reçu un offre d’emploi de madame Mélanie Yelle.

\*\*\*\*\*

167-05-2011

**Travail à forfait – parcs municipaux et environnement**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire faire exécuter à forfait certains travaux relatifs aux parcs municipaux et à l’environnement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu de faire de publier dans chaque service, sur Emploi-Québec et par média poste une offre d’emploi pour faire exécuter à forfait certains travaux relatifs aux parcs municipaux et à l’environnement, et ce conformément à l’article 22 de la convention collective, à savoir:

**TRAVAIL À FORFAIT  
PRÉPOSÉ AUX PARCS MUNICIPAUX ET À L’ENVIRONNEMENT**

(Dans ce texte la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes)

La municipalité de Lac-du-Cerf souhaite faire exécuter à forfait certains travaux relatifs aux parcs municipaux et à l’environnement.

**TYPE DE POSTE**

Travail à forfait  
Heures : 35 h par semaine  
Durée de l’emploi : du 15 juin au 17 septembre 2011

**RESPONSABILITÉS**

Sous la supervision du Conseil municipal et de la directrice générale, le préposé doit :

**PARC LE PETIT ÉGARÉ**

- Percevoir et tenir un registre sur les droits d'accès au camping rustique " Le Petit Égaré"
- Informer les usagers sur le fonctionnement du camping
- Effectuer une tournée de surveillance
- Voir à l'entretien ménager des toilettes sèches et à la propreté du site

### **PARCS MUNICIPAUX ET LIEUX PUBLICS**

- Exécuter les aménagements paysagers et floraux dans certains parcs municipaux
- Effectuer une tournée de surveillance des parcs
- Rafraîchir les tables de pique-nique
- Planter, désherber et arroser les plantes dans les parcs municipaux et dans les lieux publics
- Percevoir les droits d'entrée et remettre les reçus
- Voir à la propreté des sites

### **POSTE DE LAVAGE DES EMBARCATIONS ET QUAI PUBLIC**

- Accueillir les plaisanciers, percevoir et tenir un registre sur les droits d'accès pour le lavage
- Laver les embarcations nautiques et les accessoires
- Préparer et distribuer une trousse d'informations pour sensibiliser les gens à la protection des lacs, de l'environnement et de la santé (myriophylle à épis, cyanobactéries (algues bleues), limite de vitesse sur les lacs, renaturation des rives, phosphates, etc.)
- Contrôler la barrière du quai municipal
- Entretenir les abords des chemins conduisant au quai municipal et le terrain adjacent au poste de lavage des embarcations nautiques (tonte du gazon)
- Arroser les plantes et les fleurs de l'Hôtel- de- Ville ( même endroit que le poste de lavage)

**Enfin, le préposé peut se voir confier d'autres attributions connexes.**

### **ENDROITS DES TRAVAUX**

Ces travaux seront exécutés dans les parcs municipaux situés sur le territoire de la Municipalité de Lac-du-Cerf et au poste de lavage, 19, chemin de l'Église ainsi qu'au quai public juste en face.

### **EXIGENCES**

- Être disponible à compter du 15 juin jusqu'au 17 septembre 2011
- Avoir de l'intérêt pour le travail manuel extérieur
- Aptitudes à travailler sous différents climats
- Être en bonne forme et endurance physique
- Être travaillant et prévoyant en matière de sécurité
- Avoir de l'entregent
- Avoir de l'habileté à communiquer avec le public
- Être autonome et débrouillard
- Savoir lire et écrire
- Posséder un véhicule et un permis de conduire de classe 5

### **CONDITIONS SALARIALES**

Travail à forfait – 434\$ par semaine

### **INFORMATION**

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitæ

**au plus tard le jeudi 2 juin 2011 – 14 h** à l'adresse suivante :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
« TRAVAIL À FORFAIT - PARCS MUNICIPAUX ET À L'ENVIRONNEMENT »  
19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf, (Québec) J0W 1S0**

**Télécopieur : (819) 597- 4036**

**Courriel : dg@lac-du-cerf.ca**

**NOUS COMMUNIQUERONS SEULEMENT AVEC LES CANDIDATS RETENUS POUR  
L'ENTREVUE.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

168-05-2011

**FQM – formation obligatoire «Le comportement éthique»**

Il est proposé par la mairesse Pauline Ouimet et résolu d'inscrire les membres du conseil suivants à la formation sur «Le Comportement éthique» qui se tiendra à Lac-des-Écorces, le vendredi 9 septembre 2011, de 9 h à 16 h: Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis, Jacques de Foy, Raymond Brazeau et Robert Nault.

Il est de plus résolu de défrayer les frais d'inscription et de rembourser les frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

Madame Pauline Ouimet, ayant un empêchement à cette date, assistera à cette formation à une date ultérieure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 mai 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

169-05-2011

**Croix-Rouge Canadienne – Contribution annuelle 2011**

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu de renouveler notre contribution au montant de 125,00\$ couvrant l'année 2011 de l'entente pour les services aux sinistrés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 mai 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale

\*\*\*\*\*

## TRANSPORT

### **Ministre délégué aux Transports Norman MacMillan – Subvention de 109 699 \$ pour l’année 2011 dans le cadre du programme d’aide à l’entretien du réseau routier local**

M. McMillan nous informe qu’une subvention de 109 699 \$ est accordée à notre municipalité pour l’année 2011, dans le cadre du programme d’aide à l’entretien du réseau routier local.

Il est recommandé d’envoyer un accusé réception à M. McMillan.

\*\*\*\*\*

### **MTQ – traverse de chevreuils**

Le Ministère des Transports nous envoie un accusé réception et nous informe qu’ils ajouteront la signalisation demandée concernant la traverse de chevreuil près du 177, Route 311 et qu’ils ne peuvent pas prendre d’autres actions pour améliorer la situation.

Le conseil recommande d’envoyer une lettre à monsieur Stéphane Morel de la Ferme Stéphanic S.E.N.C. afin de lui faire part de certaines mesures de précaution à prendre afin d’éviter les collisions routières impliquant des chevreuils près de sa propriété.

\*\*\*\*\*

### **Sylvain Pagé, député de Labelle – accusé réception de notre demande de subvention dans le cadre du PAARRM 2011-2012**

M. Sylvain Pagé, député de Labelle nous envoie un accusé réception de notre demande de subvention dans le cadre du PAARRM 2011-2012, il étudiera notre demande et donnera suite.

\*\*\*\*\*

### **Lettre d’une citoyenne – chemin Dicaire**

A la demande de madame Dicaire concernant les chemins Dicaire situés sur la route 311, la directrice madame Jacinthe Valiquette envoie à madame Dicaire une copie de la lettre envoyée à la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain en septembre 2002 expliquant que le chemin Dicaire situé sur la route 311 dans la municipalité de Lac-du-Cerf est un chemin de colonisation existant avant même que celui de Notre-Dame de Pontmain existe et que la municipalité de Lac-du-Cerf n’avait pas l’intention de modifier son nom ni d’investir des sommes dans ce dossier, à l’effet d’installer une affiche indiquant que le chemin Dicaire de Lac-du-Cerf est situé à 3 km du leur.

\*\*\*\*\*

### **Souffleuse pour le Kubota**

La mairesse a demandé à l’inspecteur en voirie, Maurice Marier, de s’informer pour le coût d’une souffleuse pour mettre à l’avant du Kubota pour faire l’entretien de la patinoire.

Le coût d’une souffleuse neuve est assez dispendieux environ 7 000 toutefois monsieur Maurice Marier a reçu une offre pour une souffleuse usagée pour la somme de 3 900 \$ négociable.

Le conseil décide de reporter l’achat d’une souffleuse à l’automne et de revoir le budget pour l’an prochain.

\*\*\*\*\*

170-05-2011

**Facture de Cablevision du Nord du Québec inc.**

**ATTENDU QUE** Cablevision du Nord de Québec inc. nous a fait parvenir une facture (14282) pour déplacement de réseau, travaux techniques et ingénierie;

**ATTENDU QUE** ces travaux ont été effectués à la demande d'Hydro-Québec selon les dires de madame Louise Chartry de Cablevision ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lac-du-Cerf n'a signé aucun formulaire d'engagement ou d'autorisation avec Cablevision du Nord de Québec inc. pour effectuer cesdits travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu que le Conseil municipal de Lac-du-Cerf avise Cablevision du Nord de Québec inc. que la Municipalité de Lac-du-Cerf refuse de payer ladite facture, et ce, pour les raisons énumérées ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**Info du représentant à la RIDL**

Aucune information

\*\*\*\*\*

**MRC d'Antoine-Labelle – Baril récupérateur d'eau de pluie**

La MRC d'Antoine-Labelle nous envoie un communiqué afin de le diffuser à nos citoyens par le bulletin municipal, que les résidents desservis par la RIDL peuvent se procurer un baril récupérateur d'eau de pluie pour la modique somme de 15 \$.

\*\*\*\*\*

**Stratégie québécoise d'économie d'eau potable**

L'UMQ nous informe que d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2012 les municipalités devront se doter de compteur d'eau, donc pour notre municipalité on devra installer un compteur d'eau au centre communautaire, présentement nous avons un estimé d'un compteur d'eau venant de la plomberie Martine de Mont-Laurier qui est environ 225 \$. Le conseil décide de ne pas devancer la loi et d'attendre.

\*\*\*\*\*

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

171-05-2011

**Demande de dérogation mineure numéro DPDRL110009 – 181 chemin du Lac-Mallonne – lot P33 rang 8, canton de Dudley**

**181, chemin du Lac-Mallonne  
Lot P33, rang 8, Canton de Dudley  
Matricule : 8130-70-0335**

**ATTENDU QUE** madame Johanne Hotte sollicite une demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage de grande envergure empiétant dans la marge de recul arrière minimale;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation affecte les dispositions suivantes des règlements d'urbanisme, à savoir :

**Demande de dérogations mineures à l'article 8.3.1 L) du règlement de zonage 198-2000, soient:**

- la superficie du garage projeté sera de 100,34 m<sup>2</sup>, cette superficie excède de 27,48 m<sup>2</sup> la superficie du bâtiment principal, la résidence qui a une superficie au sol de 72,86 m<sup>2</sup>;
- la hauteur du garage projeté sera de 5,80 m, cette hauteur excède de 0,62 m la hauteur du bâtiment principal, la résidence qui est à 5,18 m;

**Demande de la dérogation suivante à l'article 8.3.2 b) et à la grille des spécifications 2-9 en regard de la zone URB-02 du règlement de zonage 198-2000 soit:**

- l'implantation du garage projeté à 1,52 m de la limite arrière étant un empiètement de 8,48 m dans la marge de recul arrière minimale prescrite à 10 m ;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme ont étudié la présente demande;

**ATTENDU QUE** cette demande de dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines;

**ATTENDU QUE** que le conseiller et président du CCU, monsieur Bernard St-Louis, a expliqué aux personnes présentes ladite demande et que les personnes intéressées relativement à cette demande ont été invitées à se faire entendre lors de la séance ordinaire du 9 mai 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf **accepte** la présente dérogation mineure DPDRL110009, et ce, **conditionnellement à ce que l'implantation dudit garage soit à trois (3) mètres de limite arrière.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

172-05-2011

**Tarifification pour les demandes de dérogation mineure**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'augmenter le tarif pour une demande de dérogation mineure à 350\$, et ce, afin de couvrir les dépenses engendrées ;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu de modifier la tarification pour les demandes de dérogation mineure à 400\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

173-05-2011

**Défraiement des frais de déplacement**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de défrayer les frais de déplacement ci-dessous :

18 avril 2011

**Membres du CCu et employés municipaux**

|                     |        |
|---------------------|--------|
| Louise Caron        | 23.\$  |
| Daniel A. Dostaler  | 23 \$  |
| Bernard Émard       | 23 \$  |
| Dominique Richer    | 23 \$  |
| Jacinthe Valiquette | 38 \$  |
|                     | <hr/>  |
|                     | 130 \$ |

**Élus municipaux**

|                  |        |
|------------------|--------|
| Bernard St-Louis | 51 \$  |
| Pauline Ouimet   | 51 \$  |
|                  | <hr/>  |
|                  | 102 \$ |

TOTAL 232 \$

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de défrayer les coûts pour les frais de déplacement tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 mai 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

174-05-2011

**Lettre d'une citoyenne – Demande de révision**

**ATTENDU QUE** madame Francine Beaudry demande au conseil de revoir la décision qui a été prise par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa demande de dérogation mineure et le conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 13 décembre 2010 (382-12-2010) concernant les paliers de ciment pour les chalets 1 et 2 qui doivent être démolis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu de ne pas prendre de décision pour le moment et de reporter ce sujet à une prochaine séance.

Il est de plus résolu que les conseillers intéressés à visiter le terrain de madame Beaudry fassent part de leur disponibilité à l'inspecteur en bâtiment et environnement afin que celui-ci puisse aviser la propriétaire Madame Beaudry pour prendre rendez-vous.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**CRNTL – Plans d'aménagement forestier intégrés**

Nous informes que nous pouvons consulter sur le site internet : [www.crntl.qc.ca](http://www.crntl.qc.ca) la présentation des plans d'aménagement forestier intégré opérationnel des unités d'aménagement 61-51, 61-52, 64-51 et 64-52 pour la période 2013-2018.

\*\*\*\*\*

175-05-2011

**CRNTL – Convocation au 5<sup>e</sup> Forum régional – 13 mai 2011**

**ATTENDU QUE** le conseiller Robert Nault nous a déjà mentionné son intérêt à participer au 5<sup>e</sup> Forum régional de la Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides qui se tiendra le vendredi 13 mai 2011 à l'Aéroport international de Mont-Tremblant ;

**ATTENDU QUE** le conseiller Robert Nault est déjà inscrit et que le conseiller Michel St-Louis semble intéressé à y participer, mais qu'avant de confirmer il souhaite regarder son agenda et si disponible, ils feront du covoiturage ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu de rembourser les frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 mai 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

**Journée du matériau Bois – 11 mai 2011**

Personne n'est intéressé à y participer

\*\*\*\*\*

**LOISIRS**

**Hotte de poêle et système de protection incendie pour le centre communautaire**

Le conseil recommande que la directrice générale demande 2 à 3 soumissions trouvant que le prix de J.L.P. Bélanger de Mont-Laurier est dispendieux.

\*\*\*\*\*

**Club des Loisirs du Lac-du-Cerf – État des revenus et dépenses 2010**

Dépôt des états de revenus et de dépenses pour l'année 2010 du Club des Loisirs du Lac-du-Cerf.

\*\*\*\*\*

**Plein Air Lac-du-Cerf inc. – Résolution numéro 01-03-2011**

Étant donné que la municipalité désire refaire la signalisation dans la piste d'hébertisme, Plein Air Lac-du-Cerf nous remet les documents suivants : le nom de chaque jeu écologique avec l'âge requis et les photos en double concernant la piste d'hébertisme dans le parc municipal de la Biche.

\*\*\*\*\*

176-05-2011

**Demande d'un citoyen – Sentier pédestre**

**ATTENDU QUE** monsieur René Savignac, propriétaire du 234, chemin Léonard, Lac-du-Cerf souhaite traiter les deux (2) escaliers du sentier pédestre qui passe près de sa propriété;

**ATTENDU QU'** il offre à la municipalité de faire le travail lui-même, et ce, à titre de bénévole;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'acquiescer à la demande de monsieur René Savignac et de lui fournir le matériel nécessaire pour effectuer lesdits travaux.

Il est de plus résolu de le remercier très sincèrement pour sa grande générosité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 mai 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

177-05-2011

**Lettre d'un citoyen – piste de ski de randonnée**

**ATTENDU QUE** monsieur Jean-Claude Hébert nous a fait parvenir une lettre en date du 19 avril 2011 nous informant qu'ils envisagent, pour les prochains hivers, de donner suite à leur plan d'aménagement forestier et que pour ce faire, ils doivent interdire l'accès aux pistes de ski de randonnée;

**ATTENDU QUE** par la présente lettre, ils mettent fin à notre entente, et ce, à compter de la prochaine saison hivernale 2011-2012;

**ATTENDU QU'** ils comptent bloquer les différents points d'accès aux sentiers et, à cet égard, ils invitent la municipalité à récupérer les différents panneaux de signalisation ainsi que les affiches installées sur l'ensemble des sentiers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Robert Nault et résolu d'aviser le service de voirie de faire la récupération des panneaux de signalisation ainsi que les affiches et de remercier très sincèrement monsieur Jean-Claude Hébert et madame Christine Hébert de leur précieuse collaboration pour toutes les années où ils nous ont laissé le droit de passage. Sincères remerciements!

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

178-05-2011

**Requalification du surveillant-sauveteur**

Monsieur Raymond Brazeau, conseiller au poste numéro 5, se retire des délibérations ayant un intérêt dans la question puisque le surveillant-sauveteur est son fils. Il est 20 h 22.

**ATTENDU QUE** notre surveillant-sauveteur à la plage du Huard, Monsieur Jérémie Brazeau, a réussi avec succès sa requalification de sauveteur-national;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Robert Nault et résolu de rembourser les frais inhérents à la requalification de sauveteur-national de monsieur Jérémie Brazeau sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 mai 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

Le conseiller monsieur Raymond Brazeau reprend part aux délibérations à 20 h 23.

\*\*\*\*\*

179-05-2011

**Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de la politique nationale de Ruralité – Signalisation pour la pratique de ski de fond et de la raquette au Parc de la Biche**

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu d'autoriser madame Pauline Ouimet, mairesse, à signer tous les documents relatifs au dépôt d'une demande conjointe d'aide financière dans le cadre du Programme de la politique nationale de la Ruralité.

Cette demande concernera la signalisation pour la pratique du ski de fond et de la raquette au Parc de la Biche et sera d'un montant maximal de 3 500 \$.

Ladite demande sera déposée conjointement avec les organismes suivants, soit :

- L'Association des citoyens de Chute-Saint-Philippe
- La municipalité de Nomingue
- L'Association des résidents du lac des Grandes-Baies.

Nous inscrirons dans les prévisions budgétaires une aide bénévole pour l'implantation de la signalisation et il est possible que pour une partie de la tâche les employés municipaux soient appelés à participer.

La mise de fond exigée par la municipalité de la Lac-du-Cerf en argent comptant se chiffre à 500 \$.

Cette demande est la première action vers la création d'un regroupement des centres de ski de fond et de raquette de la MRC Antoine-Labelle, qui aura pour mission la promotion et le développement de ces activités dans notre MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**CULTURE**

**Réseau Biblio des Laurentides – Document d'information – rencontre annuelle des membres**

Le réseau Biblio des Laurentides nous fait part du compte rendu de leur dernière rencontre des membres du 25 mars dernier

\*\*\*\*\*

**LAC ET ENVIRONNEMENT**

**COBALI – Distribution d'arbres**

La municipalité de Lac-du-Cerf en collaboration avec l'Association de Protection Petit et Grand Lac-du-Cerf et l'Association du Lac Baptiste Lefebvre et du Lac Long procéderont à la distribution des arbres le samedi 28 mai prochain, de 9 h à 12 h, au 19, chemin de l'Église. La municipalité avisera les 2 associations à ce sujet.

\*\*\*\*\*

**Lettre du MRNF – Interdiction de la pêche au harpon aux dorés sur le Petit et Grand Lac-du-Cerf**

Sujet reporté à une séance ultérieure. Le conseiller Robert Nault préparera un document et le soumettra au conseil municipal.

\*\*\*\*\*

**M.C. Forêt inc. – chemin Léonard et questionnaire de satisfaction**

M.C. Forêt devrait commencer la semaine prochaine la réparation des chemins qu'ils ont endommagés et par la suite Michel St-Louis répondra au questionnaire envoyé par M.C. Forêt concernant le niveau de satisfaction relativement aux opérations forestières.

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION**

180-05-2011

**Avis de motion – Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement numéro 78-86**

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Bernard St-Louis afin que soit adopté à une séance ultérieure un règlement modifiant le Règlement numéro 78-86 Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

181-05-2011

**Avis de motion – Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme et abrogeant le règlement numéro 79-86**

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Raymond Brazeau afin que soit adopté à une séance ultérieure un règlement modifiant le Règlement numéro 79-86 concernant les dérogations mineures aux Règlements d'urbanisme

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENTS**

182-05-2011

**Règlement numéro 284-2011 modifiant le Règlement numéro 232-2006 établissant les tarifs à acquitter pour les droits d'accès aux parcs municipaux**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal juge nécessaire de modifier le règlement numéro 232-2006 établissant les tarifs à acquitter pour les droits d'accès aux parcs municipaux;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2011 (résolution n° 149-04-2011);

**ATTENDU QUE** la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité que le présent règlement portant le numéro 284-2011 soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récit.

**ARTICLE 2 TARIFS À ACQUITTER POUR LES DROITS D'ACCÈS AUX PARCS MUNICIPAUX**

L'article 2 du Règlement 232-2006 établissant les tarifs à acquitter pour les droits d'accès aux parcs municipaux est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Le Conseil municipal établit comme suit les tarifs pour les droits d'accès aux parcs municipaux :

| NOM DU PARC                          | 3 ans et plus           | Moins de 3 ans          | Avec carte de citoyen |
|--------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------|
| La Biche                             | 3,00\$ par personne     | Gratuit                 | Gratuit               |
| Mont-Limoges                         | Contribution volontaire | Contribution volontaire | Gratuit               |
| Sentier écologique «Le Petit Castor» | Contribution volontaire | Contribution volontaire | Gratuit               |
| Pistes de ski de fond et raquette    | Contribution volontaire | Contribution volontaire | Gratuit               |

**ARTICLE 3 PÉRIODES D'ACCÈS, JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES PARCS MUNICIPAUX**

L'article 3 du Règlement 232-2006 établissant les périodes d'accès, jours et heures d'ouverture des parcs municipaux est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Les périodes d'accès, les jours et heures d'ouverture des parcs municipaux, s'établissent comme suit :

| NOM DU PARC                          | PÉRIODE D'ACCÈS                    | JOURS D'OUVERTURE | HEURES D'OUVERTURE |
|--------------------------------------|------------------------------------|-------------------|--------------------|
| La Biche                             | 1 <sup>er</sup> juin au 15 octobre | Tous les jours    | 8 h à 20 h         |
| Mont-Limoges                         | 1 <sup>er</sup> juin au 15 octobre | Tous les jours    | 8 h à 20 h         |
| Sentier écologique «Le Petit Castor» | 1 <sup>er</sup> juin au 15 octobre | Tous les jours    | 8 h à 20 h         |
| Pistes de ski de fond et raquette    | 15 novembre au 30 avril            | Tous les jours    | 8 h à 17 h         |

**NUL NE PEUT PÉNÉTRER OU SE TROUVER DANS UN PARC PENDANT LES HEURES DE FERMETURE.**

#### **ARTICLE 4 BAIGNADE**

L'article 4 du Règlement numéro 232-2006 établissant les périodes d'accès, jours et heures d'ouverture des parcs municipaux est abrogé et remplacé par ce qui suit :

La baignade est permise seulement dans les limites de la zone du secteur «Plage du Huard» aux jours et heures prévues à cette fin.

Les dispositions de la SECTION IV PLAGES du règlement sur la sécurité dans les bains publics (R.Q. S-3, r.3) font partie intégrante du présent règlement comme si au long récité.

La baignade est interdite à tout autre endroit.

#### **ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur lors de sa publication, selon la loi.

\_\_\_\_\_  
Pauline Ouimet,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Jacinthe Valiquette,  
Secrétaire-trésorière/directrice générale.

Avis de motion : 11 avril 2011

Adoption du règlement : 9 mai 2011

Affichage de l'avis de la publication du règlement : 19 mai 2011

Entrée en vigueur du règlement : 19 mai 2011

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

183-05-2011

#### **Règlement numéro 285-2011 modifiant le Règlement numéro 248-2007 concernant le camping «Le Petit Égaré»**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal juge nécessaire de modifier le règlement numéro 248-2007 concernant le camping «Le Petit Égaré»;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2011 (résolution n° 150-04-2011);

**ATTENDU QUE** la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité que le présent règlement portant le numéro 284-2011 soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récité.

**ARTICLE 2 TARIF PAR EMPLACEMENT DE CAMPING**

L'article 15 du Règlement 248-2007 concernant le camping «Le Petit Égaré» est abrogé et remplacé par ce qui suit :

**Le tarif par emplacement de camping est de 20,00\$ par jour.**

**ARTICLE 3 PERSONNES CHARGÉES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT**

L'article 24 du Règlement 248-2007 concernant le camping «Le Petit Égaré» est abrogé et remplacé par ce qui suit :

**L'inspecteur en bâtiment et environnement, l'inspecteur municipal ainsi que les membres du comité des parcs municipaux nommés par la Municipalité de Lac-du-Cerf sont responsables de l'application et de la réglementation concernant le camping «Le Petit Égaré».**

**ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur lors de sa publication, selon la loi.

\_\_\_\_\_  
Pauline Ouimet,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Jacinthe Valiquette,  
Secrétaire-trésorière/directrice générale.

Avis de motion : 11 avril 2011  
Adoption du règlement : 9 mai 2011  
Affichage de l'avis de la publication du règlement : 19 mai 2011  
Entrée en vigueur du règlement : 19 mai 2011

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**Période de questions**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

\*\*\*\*\*

**184-05-2011**

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis  
appuyé par le conseiller Robert Nault  
et résolu de lever la séance à 20 h 50.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

Pauline Ouimet  
mairesse

Josée Gougeon  
secrétaire-trésorière adjointe

*Je, Pauline Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec..*

Pauline Ouimet  
mairesse